

# Loi du 10 mars 2010\*

## Engagement de Service Civique

De 6 à 12 mois  
Au moins 24 heures/semaine

## Agir pour le bien commun

Auprès d'associations  
de collectivités  
d'établissements publics  
de services de l'Etat

### 3 grands types de missions

**Accompagnateur**  
(vis à vis d'un public)

**Ambassadeur**  
(en regard d'une thématique)

**Médiation**

Un engagement volontaire indemnisé  
Pour tout jeune de 16 à 25 ans  
Sans condition de diplôme

[\\*Loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique](#)

[Décret n°2012-310 relatif à l'aide versée aux organismes d'accueil de jeunes en Service Civique](#)